

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 29 FÉVRIER 2016

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
Madame Aracéli ETCHENIQUE, Monsieur André LABARTHE,
Monsieur Michel ADAM, Madame Patricia PROHASKA,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, Monsieur David CORBIN,
Mme Ing-On TORCAL, M. Bernard UTHURRY, Madame Marie-Lyse GASTON,
Monsieur Jean-Etienne GAILLAT, Monsieur Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
Monsieur Jean-Pierre ARANJO, Monsieur Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Hervé LUCBÉREILH,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Henriette BONNET,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL,
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA,
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE

❧❧❧

**7 - GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA CCPO : TELEPHONIE
MOBILE**

Monsieur Daniel LACRAMPE expose que les offres des opérateurs en téléphonie mobile sont bien plus intéressantes pour les flottes supérieures à 50 téléphones.

Aussi, il est envisagé de procéder à un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Piémont Oloronais.

Dans le cadre de cette procédure, l'article 8 du Code des Marchés Publics prévoit :

- la signature d'une convention constitutive de groupement,
- la désignation d'un coordonnateur : la Communauté de Communes du Piémont Oloronais,
- si nécessaire, la création d'une commission d'appel d'offres. Notre représentant pourrait être M. Gérard ROSENTHAL, la commission étant présidée par le représentant du coordonnateur,

- Chaque membre du groupement signera son propre marché avec le prestataire retenu.

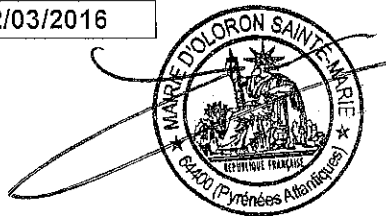
La consultation sera engagée dans le cadre de la procédure adaptée du Code des Marchés Publics.

Oùï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**


- **ADOPTE** le présent rapport.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation pour la téléphonie mobile et à signer le marché correspondant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches administratives nécessaires, notamment la signature de la convention de groupement de commandes,
- **DESIGNE** Monsieur Gérard ROSENTHAL, Membre de la Commission d'Appel d'Offres, si nécessaire.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 29 février 2016.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 02/03/2016



LE MAIRE,


Hervé LUCBÉREILH

